

**SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT ET LE DEVELOPPEMENT DE  
L'AEROPORT INTERNATIONAL DE TOURS VAL DE LOIRE**

**COMITE SYNDICAL DU 31 MARS 2021**  
***(en visioconférence)***

***Convocations adressées le 24 mars 2021***

Nombre de délégués titulaires en exercice : 9  
Nombre de délégués titulaires présents : 7  
Nombre de délégués votants : 8



**Membres titulaires présents :**

Monsieur DENIS Emmanuel, Monsieur FENET Bruno, Madame SCHALLER Annaelle, Monsieur COMMANDEUR Pierre, Madame FORTIER Mélanie, Madame HAMADI Sabrina, Madame CHEVILLARD Cécile

**Membres titulaires excusés :**

Monsieur MICHAUD Patrick, Monsieur LEMOINE Dominique

**Membres suppléants présents :**

Monsieur SALIC Régis

**Membres suppléants excusés :**

Monsieur BOULANGER Christophe, Madame MUNSCH MASSET Cathy, Monsieur GIRARDIN Charles, Monsieur GILLE Jean-Patrick, Monsieur MOULAY Mohamed, Monsieur GELFI Thomas, Madame GINER Sylvie, Madame ZULIAN Florence

**Pouvoirs :**

- Monsieur MICHAUD a donné pouvoir à Madame CHEVILLARD

**CS 21.03.01 – INSTITUTIONS – ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR  
DU SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT ET LE DEVELOPPEMENT DE  
L'AEROPORT INTERNATIONAL DE TOURS VAL DE LOIRE**

Monsieur Bruno FENET, Président, donne lecture du rapport suivant :

Il est rappelé que :

Conformément aux dispositions prévues à l'article L.2121-8 du CGCT, applicables au fonctionnement des établissements publics de coopération intercommunale,

l'assemblée délibérante établit son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation.

Ce règlement définit les modalités de fonctionnement du Comité et du Bureau du Syndicat mixte.

En conséquence, il est proposé au Comité syndical d'adopter la délibération suivante :

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2121-8,

Vu la délibération n°21.01.01 du 05 janvier 2021 relative au renouvellement des membres du Bureau,

- **ADOpte** le règlement intérieur du Syndicat mixte pour l'aménagement et le développement de l'aéroport international de Tours Val de Loire, annexé à la présente délibération.

**Le Comité syndical adopte à l'unanimité (8 voix pour)**

Acte exécutoire le **12 AVR. 2021** ..... après transmission et publication ; les actes de portée individuelle devant être notifiés.

**Le Président du Syndicat Mixte**

**Bruno FENET**

